

Montréal, jeudi 30 août 2018

Jean Boudreault, président de la Fédération québécoise pour le saumon atlantique

Michel Dorval, président du Regroupement des locataires des terres publiques du Québec

Lucien Gravel, président de la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec

Norman Ouellet, président de la Fédération des pourvoiries du Québec

Marc Renaud, président de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs

Jacques Smith, président de Zecs Québec

Bonjour,

La présente fait suite à la demande que vous nous avez fait parvenir dans le cadre de l'actuelle campagne électorale et concernant les enjeux qui touchent de près votre organisation.

Il nous fait plaisir de vous transmettre notre réponse qui, nous l'espérons, sera à votre convenance.

## **L'instauration d'une politique nationale de la faune**

**Pour les partenaires, il est essentiel que chaque geste posé en matière de gestion de la faune respecte entre autres les principes fondamentaux du partenariat entre le gouvernement et la communauté et les objectifs attendus par la société. Plus que jamais, la gestion de la faune doit être encadrée de balises nationales.**

**Que pensez-vous de l'instauration d'une politique nationale de la faune et quels seraient vos objectifs en cette matière?**

Un gouvernement de la CAQ étudiera l'idée d'instaurer une politique nationale de la faune. Nonobstant le moyen choisi, ce qui est fondamental pour notre parti demeure la

volonté d'avoir une véritable vision d'ensemble de la gestion faunique avec des objectifs clairs à atteindre. Il faut décloisonner la prise de décision politique pour améliorer la collaboration entre les divers ministères et organismes et les acteurs du milieu.

## **La dynamisation de la Table nationale de la faune (TNF), des Tables régionales de la faune (TRF) et des Tables techniques dédiées à la réalisation des plans de gestion**

En 2007, le gouvernement Québec adoptait le Projet de loi n° 28, loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, qui prévoyait la constitution de la Table nationale de la faune et des Tables régionales de la faune. Ces tables doivent être utilisées comme outils de consultation, notamment lors de la préparation des plans de gestion de la faune. De même, lors de l'élaboration de ces plans, les tables techniques sont essentielles afin d'atteindre les réels objectifs de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et pour contrôler les problèmes de déprédation causés par certaines espèces animales. Pour les partenaires, il est essentiel de maintenir actives ces tables, en prévoyant des rencontres statutaires ; elles doivent être impliquées dans toutes les étapes des processus de consultation.

## **Comment comptez-vous utiliser la TNF, les TRF et les tables techniques dans les processus de consultation au sujet des plans de gestion et des autres dossiers de gestion de la faune ?**

La CAQ souhaite consulter, échanger et travailler de pair avec les acteurs fauniques. Un gouvernement de la CAQ a l'intention de maintenir les différentes Tables et de les impliquer dans tous les processus de consultation. Il faut assurer une planification adéquate des enjeux reliés à la faune et ces Tables seront appelées à jouer un rôle important. Nous devons éviter les décisions arbitraires et avoir une vision d'ensemble des régions du Québec, tout en évitant de morceler les décisions.

## **La formation de la relève dans les activités de chasse, de pêche, de piégeage et de villégiature**

Pour les intervenants de l'industrie de la chasse, de la pêche et du piégeage ainsi que pour ceux de la villégiature en forêt, la préparation de la relève est un réel défi. Plusieurs facteurs ont contribué à la perte d'environ 60 000 permis de pêche au cours des trois dernières années. Du côté des locataires de terres publiques, 61 % d'entre eux ont 60 ans et plus.

## **Pouvez-vous nous donner votre vision concernant le développement de la relève pour la chasse, la pêche, le piégeage et la villégiature en forêt ?**

Un gouvernement de la CAQ encouragera des initiatives telles que la gratuité instaurée par les ZECS pour les 17 ans et moins qui souhaitent pratiquer la pêche et la chasse au petit gibier. Nous souhaitons étudier l'impact de cette mesure sur la vente des permis, selon l'âge des acheteurs, afin d'établir l'incidence possible.

De plus, la CAQ envisagerait d'étudier la vente des permis en ligne, afin moderniser le système et de s'adresser à une génération plus jeune de pêcheurs et de chasseurs.

## **L'accessibilité au territoire et à la ressource faunique**

**Pour les amateurs et les villégiateurs, les problèmes d'accès au territoire et aux ressources fauniques se présentent de diverses façons. Les limitations imposées par les municipalités pour accéder à de nombreux plans d'eau de la province sont communes, les interdictions inutilement contraignantes d'utiliser des armes et pièges en milieu périurbain continuent de se répandre, l'accès aux territoires nordiques est de plus en plus compromis et l'entretien des chemins forestiers, qui appartiennent à l'État, est le plus souvent inadéquat. D'importants enjeux de sécurité publique, de santé publique et de développement économique dépendent des orientations futures du gouvernement à ces sujets.**

**Pouvez-vous nous expliquer quelles seront vos stratégies pour améliorer sensiblement l'accès au territoire et aux ressources fauniques ? Serez-vous en mesure de mobiliser le ministère responsable de la faune et celui des affaires municipales à ce sujet ?**

Le Québec peut se réjouir de compter, parmi ses plus grandes richesses, un nombre impressionnant d'étendues d'eau sur son territoire et se vanter de la splendeur de celles-ci. La CAQ travaillera de concert avec les municipalités pour préserver l'accès aux points d'eau. De plus, nous nous assurerons que plus aucun pêcheur ne soit privé de l'accès aux rivières nordiques, comme ce fût le cas sous le gouvernement libéral.

## **La faune comme bien collectif**

**Pour l'ensemble des Québécois, il faut que la faune demeure un bien collectif auquel tous doivent pouvoir accéder équitablement.**

**Quelle est votre position quant au concept que la faune est un bien collectif qui doit être équitablement accessible à tous ? Dans quelle mesure entendez-vous protéger cette notion ?**

Notre biodiversité - notre flore et notre faune - est un patrimoine collectif à protéger. La CAQ fera tout en son pouvoir pour ne pas revenir à l'époque des clubs de chasse et de pêche privés limitant l'accès.

## **Les baux de villégiature**

**Le secteur de la villégiature en forêt a reçu un très dur coup, en 2015, lorsque le gouvernement a décidé d'augmenter les prix des baux de villégiature en territoire libre. Les frais pour posséder un chalet en forêt sont tels que 78 % des locataires envisagent transférer ou de vendre leur chalet.**

**Quelle est votre vision de la villégiature en forêt ? Seriez-vous d'accord avec la mise en place d'un groupe de travail, tel que celui qui avait été initié par le gouvernement à la fin des années 1990, afin de soutenir les locataires des terres publiques ? Prévoyez-vous proposer un encadrement aux municipalités au sujet de la taxation des chalets de villégiature, des camps de piégeage et des bâtiments de pourvoirie ?**

Pour notre formation politique, il sera important de mettre un terme à ces augmentations de tarifs que nous avons connues ces dernières années. Pour ce faire, la CAQ sera tout à fait disposée à réunir tous les acteurs concernés, afin de trouver une solution, pour le long terme, quant à la tarification des baux de villégiature sur les terres publiques.

Pour un gouvernement de la CAQ, l'accessibilité au territoire faunique du Québec, ainsi qu'à sa riche flore, est un enjeu au cœur de nos préoccupations, puisque les terres du domaine de l'État constituent un patrimoine non négligeable du Québec et que nous nous devons d'en assurer la pérennité, dans une optique d'équité intergénérationnelle.

La Coalition Avenir Québec estime que tous les Québécois et que toutes les Québécoises devraient avoir un accès abordable à ces ressources naturelles. À cet effet, nous avons toujours su dénoncer la hausse exorbitante des baux de villégiature : aucune augmentation ne devrait être portée au-delà de l'inflation.

## **Le secteur faune de l'actuel ministère, des Forêts, de la Faune et des Parcs**

**Au fil des gouvernements, le secteur faune, actuellement lié au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, a été muté parmi quelques ministères et fut même, à une époque, une société d'État. Chacun de ces changements a nécessité des coûts et des réorganisations coûteuses en argent et en énergie.**

## **Quelle est votre vision à l'égard du secteur faune ?**

Ce qu'il faut, en matière faunique pour le Québec, c'est une véritable vision d'ensemble et une action concertée. Un gouvernement de la CAQ décloisonnera la prise de décision pour favoriser la collaboration entre les divers ministères et organismes et les acteurs du milieu.

## **Programme Relève et mise en valeur de la faune**

**En 2008, les partenaires fauniques du gouvernement donnaient leur accord à la première augmentation du prix des permis de chasse, pêche et piégeage à survenir depuis 10 ans. Ils demandaient cependant qu'une part des revenus supplémentaires générés par cette augmentation servent à des fins d'inventaires fauniques, à la mise en valeur de la faune et à l'organisation d'activités de relève. Ainsi est né le Programme de réinvestissement dans le domaine de la faune, devenu depuis le Programme Relève et mise en valeur de la faune.**

## **Ce programme étant très important pour la dynamisation de notre secteur, quelle est votre vision quant à sa gestion et à sa pérennité ?**

Un gouvernement de la CAQ conservera le programme Relève.

Nous entendons, par ailleurs, mener une étude sérieuse pour documenter la baisse de la vente des permis. Même si nous pouvons l'expliquer en partie par la démographie, la CAQ souhaite en avoir un portrait complet. Nous devons identifier clairement les mesures à prendre afin d'assurer la pérennité des activités en cause.

## **Les armes à feu**

**En janvier dernier entré en vigueur le programme d'immatriculation des armes à feu. Nous comprenons que le système est maintenant en place et que le gouvernement ne reviendra pas en arrière. Cependant, nous croyons que des aménagements doivent être apportés au programme sans que cela change en rien sa portée. Nous demandons donc que soient abandonnées : l'attribution d'un numéro d'immatriculation autre que le numéro de série, la modification des**

**coordonnées du lieu d'entreposage pour les déplacements de plus de 15 jours et l'obligation de fournir la longueur du canon.**

## **Quelle est votre position au sujet de ces propositions de modifications ?**

Pour la CAQ, le gouvernement libéral a été incapable de trouver un compromis honnête, afin de satisfaire tant les propriétaires d'armes à feu que les policiers.

Un gouvernement de la CAQ veut d'abord s'assurer d'éviter les dérives qu'a connues le registre du gouvernement fédéral par le passé.

Finalement, nous tenons à rappeler que François Legault a été le seul chef de parti à avoir invité ses député(e)s à voter librement, selon leur conscience et le territoire qu'ils ou elles représentaient, sur la création de ce registre, afin de refléter fidèlement les opinions des citoyens provenant de toutes les régions du Québec.

Nous allons suivre de près l'application du registre et des diverses mesures en découlant, de même que leur impact sur propriétaires d'armes à feu.

Veillez agréer l'expression de nos considérations distinguées,

L'Équipe de la Coalition Avenir Québec